

# MANUEL POUR L'ENCODAGE DU RECENSEMENT DES VOTES AU NIVEAU DES BUREAUX PRINCIPAUX (PGM2)

Elections Provinciales et Communales 14 octobre 2012

# Table des matières

1.	Introduction	3
<i>2</i> .	Test de connectivité	4
<i>3</i> .	Fonctionnalités générales du logiciel	6
	3.1. Accès au programme	6
	3.2. Importation des données relatives aux candidats	6
	3.3. Encodage des résultats des bureaux	6
	3.4. Encodage des résultats des listes	6
	3.5. Contrôle des données concernant les listes	6
	3.6. Encodage des votes nominatifs	6
	3.7. Contrôle des données concernant les candidats	6
	3.8. Contrôle des bureaux complétés	6
	3.9. Totalisation partielle	6
	3.10. Totalisation globale	6
	3.11. Introduction d'une date de décès éventuel	6
4.	Le recensement	6
	4.1. Répartition des sièges entre les listes	6
	4.2. Répartition des sièges entre les candidats	6
	4.3. Election directe des échevins	6
	4.4. Election du Conseil de l'Action Sociale	6
<i>5</i> .	Les résultats	6
	5.1. Signature du procès-verbal	6
	5.2 Impression du procès verbal	6

# Stésud S.A.

Zoning de Aye Marche-en-Famenne

Tél.: 084/31.13.31 Fax: 084/32.26.40

Personnes de contact : Philippe Evrard

# 1. Introduction

Le présent manuel traite de l'utilisation du logiciel au cours des opérations de recensement des votes ainsi que de la transmission des données par les bureaux principal. Pour les informations concernant la procédure sur le plan juridique et administratif, on se reportera à la partie principale de ce manuel.

Dans le texte, les consignes se rapportant exclusivement à l'utilisation du logiciel sont indiquées par l'usage d'une police de caractère différente.

Rappel : le président du bureau ou la personne qu'il désigne procède aux opérations suivantes :

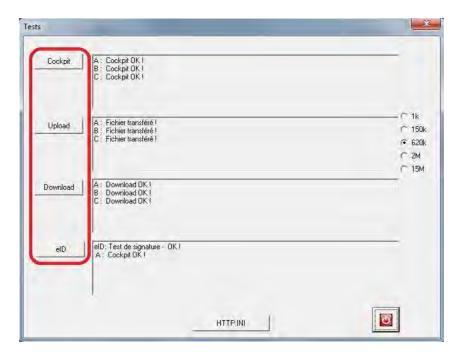
- Importation des données relatives aux listes et candidats arrêtées au 20 septembre 2012 (Clôture définitive des listes) ;
- Encodage des résultats provenant des bureaux de dépouillement ;
- Totalisation:
- Transmission des données ;
- Attribution et dévolution des sièges.

Dans la suite du texte, chaque fois qu'on parlera d'opérations informatiques, on désignera par «opérateur » la personne qui s'occupera de la procédure, qu'il s'agisse du président de bureau lui-même ou de la personne qu'il a désignée à cet effet.

L'encodage se fait sous la supervision du président du bureau et des membres de ce bureau. Selon le décret, ils assument, par leur signature, la totale responsabilité de la procédure et des informations reprises sur le procès-verbal.

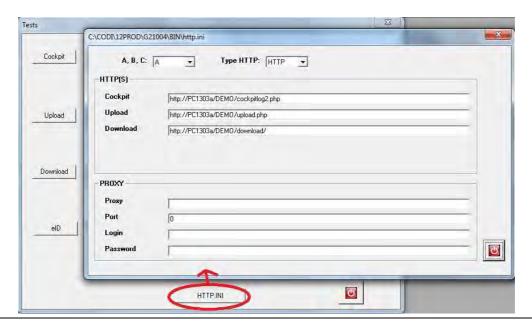
# 2. Test de connectivité

Lors du démarrage de PGM 2, il est nécessaire de vérifier la connectivité vers les serveurs de la région. Pour ce faire, il faut appuyer sur la touche F1 du clavier. L'écran ci-dessous sera affiché.



Il faut ensuite appuyer sur les touches 'Cockpit', 'Upload', 'Download' et 'eID'. En théorie, les tests devront être positifs (comme dans l'écran ci-dessous).

Si un des tests est négatif, il est impératif de vérifier les adresses URL. Pour ce faire, il faut appuyer sur la touche 'HTTP.INI'. L'écran ci-dessous sera affiché permettant de contrôler/modifier l'URL en question (les URL dans cet écran sont fictifs).



Voici les URL qui devront être utilisés pendant le week-end des élections :

#### **URL HTTP**

#### Ligne A

HTTP\_COCKPIT\_1=http://wal1.codiproject.be/2012PROD/cockpitlog2.php HTTP\_UP\_1=http://wal1.codiproject.be/2012PROD/upload.php HTTP\_DOWN\_1=http://wal1.codiproject.be/2012PROD/download/

#### Ligne B

HTTP\_COCKPIT\_2=http://wal2.codiproject.be /2012PROD /cockpitlog2.php HTTP\_UP\_2=http://wal2.codiproject.be /2012PROD /upload.php HTTP\_DOWN\_2=http:// wal2.codiproject.be /2012PROD /download/

#### Ligne C

HTTP\_COCKPIT\_3=http://wal3.codiproject.be/2012PROD /cockpitlog2.php HTTP\_UP\_3=http://wal3.codiproject.be/2012PROD /upload.php HTTP\_DOWN\_3=http://wal3.codiproject.be/2012PROD /download/

#### **URL HTTPS**

#### Ligne A

HTTPS\_COCKPIT\_1=https://wal1.codiproject.be2012PROD /cockpitlog2.php HTTPS\_UP\_1=https://wal1.codiproject.be/2012PROD /upload.php HTTPS\_DOWN\_1=https://wal1.codiproject.be/2012PROD /download/

#### Ligne B

HTTPS\_COCKPIT\_2=https://wal2.codiproject.be/2012PROD/cockpitlog2.php HTTPS\_UP\_2=https://wal2.codiproject.be/2012PROD/upload.php HTTPS\_DOWN\_2=https://wal2.codiproject.be/2012PROD/download/

#### Ligne C

HTTPS\_COCKPIT\_3=https://wal3.codiproject.be/2012PROD/cockpitlog2.php HTTPS\_UP\_3=https://wal3.codiproject.be/2012PROD/upload.php HTTPS\_DOWN\_3=https://wal3.codiproject.be/2012PROD/download/

# 3. Fonctionnalités générales du logiciel

### 3.1. Accès au programme

Le programme de recensement des votes ainsi que de la transmission des données se démarre en cliquant sur l'icône suivante :



Le mot 'Commune' indique que le programme est configuré pour recevoir les données d'une élection communale (Pour l'élection provinciale, le mot 'Province' sera indiqué).

Le mot 'COMMUNE' indique le niveau du bureau (unique pour l'élection communale). Pour l'élection provinciale se mot peut être aussi 'CANTON, 'DISTRICT' ou 'ARROND.' en fonction du niveau auquel opère le bureau.

Le nom 'Namur' et est uniquement présent afin de réaliser ce manuel. Ce nom sera adapté pour refléter la localisation pour laquelle le programme est configuré.

Lors de l'ouverture du programme, l'utilisateur doit s'identifier à l'aide de sa carte d'identité électronique. Celle-ci doit donc être introduite dans le lecteur.

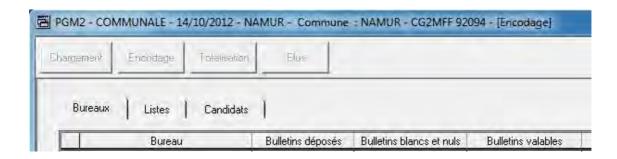
## 3.2. Importation des données relatives aux candidats

Une fenêtre apparaît à l'écran.

En haut à gauche de la fenêtre, se trouve le bouton . Normalement, à ce stade des opérations, c'est le seul bouton sur lequel l'opérateur puisse agir, les autres apparaissent en gris. Un clic sur ce bouton lance l'importation automatique des informations concernant les listes et les candidats.

# 3.3. Encodage des résultats des bureaux

Pour accéder, à l'écran de saisie, il faut cliquer sur le bouton. Après la mise à jour de l'écran, il faut cliquer sur l'onglet Bureaux.

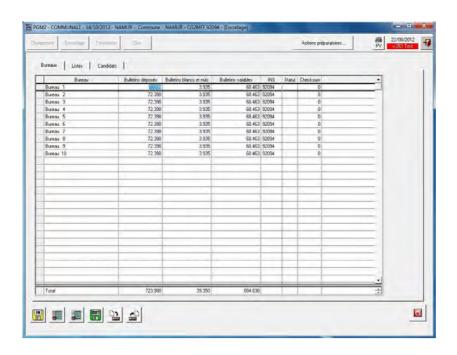


Il faut ensuite sélectionner la ligne correspondant au bureau de dépouillement dont on veut encoder les données.

- Tant qu'un bureau n'a pas été modifié, son nom apparaît en noir (Statut=0).
- Les données modifiables apparaissent en caractères bleus.

Sur base du tableau de dépouillement, l'opérateur encode pour un premier bureau :

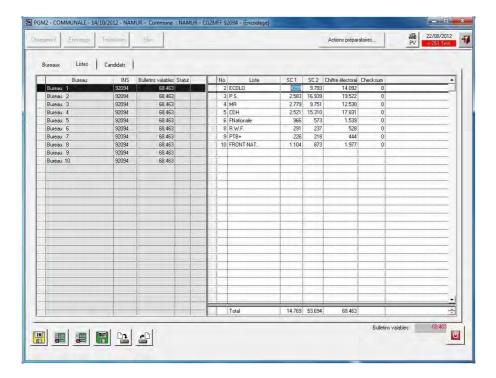
- Le nombre de bulletins trouvés dans les urnes (Bulletins déposés),
- Le nombre de bulletins blancs ou nuls,
- Le nombre de bulletins valables.



Dans le bas de l'écran, une ligne est consacrée à la totalisation des colonnes 2, 3 et 4.

# 3.4. Encodage des résultats des listes

En cliquant sur le deuxième onglet, « Listes », on accède à l'encodage des résultats au niveau des listes d'un bureau. L'opérateur sélectionne, dans la partie gauche de l'écran, la ligne correspondant au bureau de dépouillement dont il va encoder les données pour les listes. Il clique ensuite dans la partie droite de l'écran, sur le nom de la liste concernée.



L'opérateur indique, pour cette liste,

- le nombre de bulletins de liste (SC1),
- le nombre de bulletins nominatifs (SC2).

Le chiffre électoral, correspondant à la somme de SC1 et SC2 se calcule automatiquement.

On procède de la même façon avec toutes les autres listes.

Dans le bas de l'écran, une ligne est consacrée à la totalisation des colonnes 3, 4 et 5.

En dessous de cette ligne de totalisation, une case reprend le nombre de bulletins valables pour ce bureau de vote. A l'issue de l'encodage des informations correspondant à toutes les listes, ce nombre doit être le même que celui qui figure dans la case de totalisation de la colonne 7, « Chiffre électoral ».

#### 3.5. Contrôle des données concernant les listes

L'opérateur procède à un contrôle portant sur la cohérence des données.

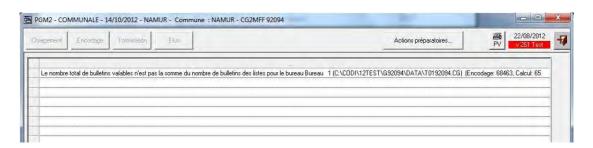
L'opérateur clique sur le bouton

Celui-ci sert à contrôler les données de liste correspondant au bureau sélectionné.

Les données contrôlées sont les suivantes :

- Pour chaque bureau, la somme des bulletins valables et des bulletins nuls correspond au nombre de bulletins retirés des urnes. Bulletins déposés - Bulletins nuls et blancs = Bulletins valables du bureau
- Pour chaque liste, le chiffre électoral correspond à la somme des bulletins de liste et des bulletins nominatifs. Chiffre électoral = SC1 + SC2
- L'addition des bulletins émis en faveur de toutes les listes correspond au nombre de bulletins valables. Σ Chiffre électoral = Bulletins valables du bureau

En cas d'incohérence, une fenêtre apparaît à l'écran, indiquant le type d'erreurs constaté.



Lorsqu'une incohérence est constatée, le bureau sélectionné apparaît en rouge (Statut=9)
Remarque : Si le message d'erreur n'est pas affiché en entier sur une ligne, vous pouvez visualiser l'ensemble du message en double-cliquant sur la ligne concernée. La touche « Escape » (Esc) permettant alors de quitter ce nouvel écran d'affichage. Le président du bureau communal procède aux vérifications et corrections nécessaires

Lorsque le contrôle est fructueux, le logiciel renvoie un message de ce type :

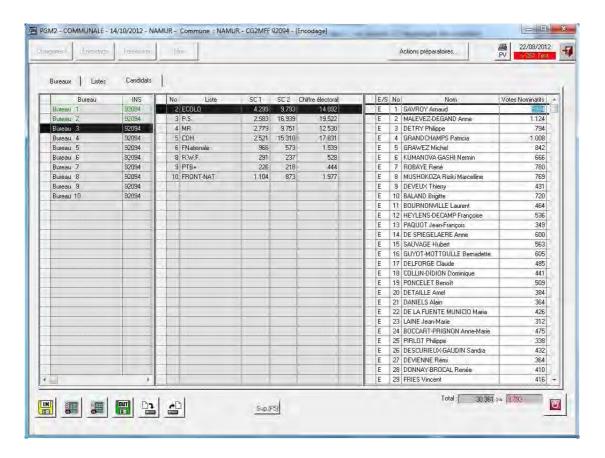


Le bureau sélectionné apparaît en vert.

# 3.6. Encodage des votes nominatifs

L'opérateur procède à l'encodage des votes nominatifs.

En cliquant sur le troisième onglet, « Candidats », on accède à l'encodage des résultats au niveau des candidats pour un bureau.



L'opérateur sélectionne, dans la partie gauche de l'écran, la ligne correspondant au bureau de vote dont on veut encoder les données et, dans la partie centrale de l'écran, la liste concernée. Il clique ensuite dans la partie droite de l'écran sur le nom du candidat concerné.

L'opérateur indique, pour chaque candidat, le nombre de votes nominatifs en sa faveur. Il procède de la même manière pour tous les candidats.

#### 3.7. Contrôle des données concernant les candidats

L'opérateur procède à un contrôle portant sur la cohérence des données.

Il clique sur le bouton . Celui-ci sert à contrôler les données concernant les voix de préférence correspondant au bureau sélectionné.

Les données contrôlées sont les suivantes :

- Pour chaque bureau, le nombre de votes de préférence émis en faveur d'un candidat ne peut être supérieur au nombre total des bulletins nominatifs pour cette liste. Votes de préférences pour un candidat ≤ SC 2
- Pour chaque bureau, la somme des votes de préférence émis en faveur de tous les candidats d'une liste ne peut être inférieure au nombre total des bulletins nominatifs pour cette liste.

 $\Sigma$  votes de préférence pour tous les candidats  $\geq$  Bulletins valables du bureau

Lorsqu'une incohérence est constatée, le bureau sélectionné apparaît en orange (Statut=1) Le président du bureau communal procède aux vérifications et corrections nécessaires. Lorsque le contrôle est fructueux, le bureau sélectionné apparaît en vert (Statut=2).

# 3.8. Contrôle des bureaux complétés

L'opérateur procède à un contrôle portant sur la cohérence des données concernant les bulletins pour tous les bureaux déjà encodés.

Un bureau de dépouillement peut faire l'objet d'un envoi même si les voix de préférence de ce bureau n'ont pas encore été encodées.

L'opérateur clique ensuite sur le bouton



Celui-ci sert à contrôler les données correspondant à l'ensemble des bureaux sans vérification des votes de préférence.

Ce contrôle est requis pour pouvoir activer la totalisation.

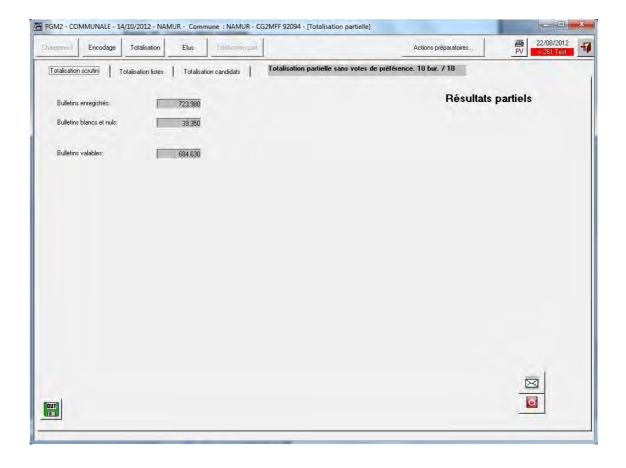
# 3.9. Totalisation partielle

Le logiciel effectue automatiquement après l'encodage de chaque bureau de dépouillement, une totalisation partielle. Si souhaité, l'opérateur peut consulter les résultats de la dernière totalisation partielle effectuée. Ces résultats ne concernent que les données concernant les bulletins. Elle n'incorpore pas les votes nominatifs.

L'opérateur clique sur le bouton qui se trouve sur la barre supérieure de boutons.

L'écran de totalisation apparaît. Il comporte les onglets suivants.

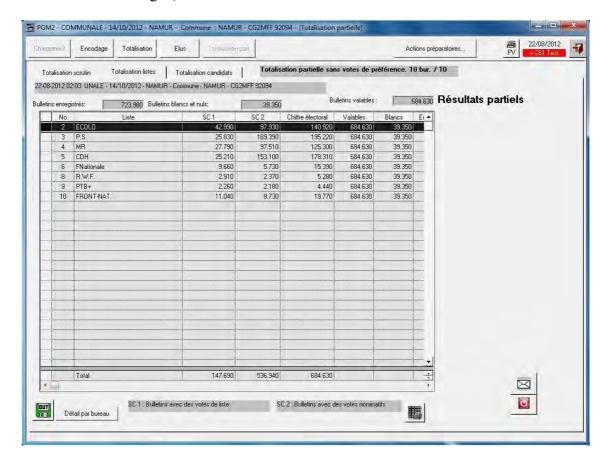
• Un premier onglet reprend le nombre total de bulletins enregistrés, des bulletins blancs et nuls et des bulletins valables pour l'ensemble des bureaux ;



Le deuxième reprend le résultat de chaque liste individuellement suivant les 2 sous-catégories et leur chiffre électoral.

Si souhaité, l'opérateur peut imprimer les résultats de la totalisation partielle (avec le bouton dans le deuxième onglet).

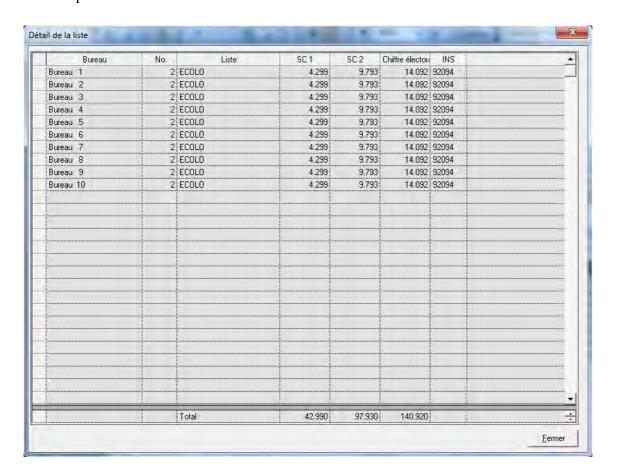




Ce deuxième écran permet, grâce au bouton des résultats par bureau.

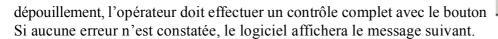
Détail par Bureau

un accès à la visualisation

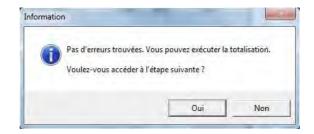


#### 3.10. Totalisation globale

La totalisation globale concerne toutes les données, aussi bien celles qui concernent les bulletins que celles qui se rapportent aux candidats. Après avoir encodé la totalité des données pour les bureaux de

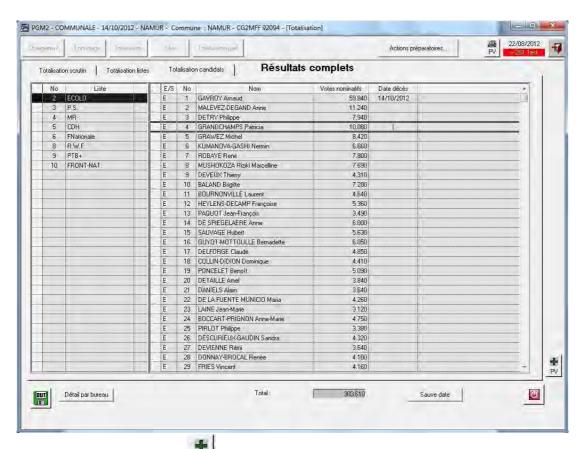






Si l'opérateur répond « Oui », le logiciel exécutera la totalisation.

- Les deux premiers onglets de l'écran de totalisation correspondent aux onglets utilisés pour la totalisation partielle (Totalisation scrutin et Totalisation listes).
- Le troisième onglet présente les voix obtenues pour chacun des candidats considérés individuellement.



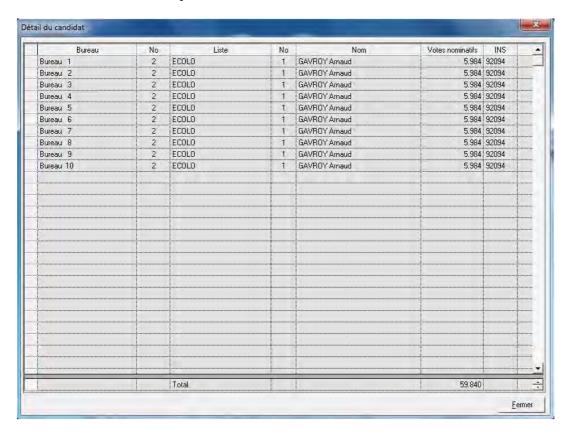
Si l'opérateur clique sur le bouton à droite de l'écran, le procès-verbal sera mis à jour.

#### 3.11. Introduction d'une date de décès éventuel

Il est important de tenir compte des données concernant les décès éventuels pour l'attribution et la répartition des sièges. Dans l'onglet « Totalisation candidats » l'opérateur sélectionne la ligne du candidat et ajoute la date de décès dans le champ « Date décès ». Ensuite l'operateur doit sélectionner le bouton « Sauve date » pour confirmer l'enregistrement.

L'onglet « Totalisation Candidats » permet, grâce au bouton visualisation des résultats par candidat.





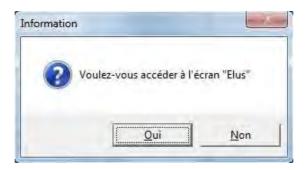
Le bureau est désormais en possession des données suivantes :

- Le nombre total de bulletins déposés dans les urnes,
- Le nombre total de bulletins valables,
- Le nombre total de bulletins blancs et nuls,
- Le nombre total de bulletins de liste,
- Le nombre total de bulletins nominatifs, (Pour les listes isolées, tous les bulletins sont comptés comme nominatifs.)
- Le chiffre électoral de chaque liste.
- Le nombre total de suffrages nominatifs émis en faveur de chaque candidat,

# 4. Le recensement

# 4.1. Répartition des sièges entre les listes

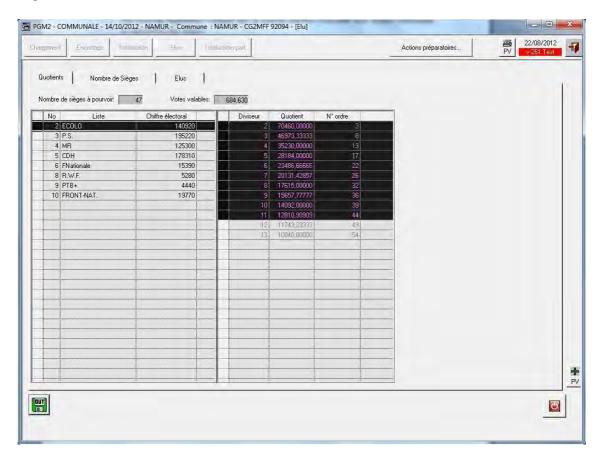
Maintenant que la totalisation est terminée, l'écran suivant est affiché :



Si l'opérateur répond « Oui », le logiciel effectuera la répartition des sièges et la désignation des élus.

#### **Quotients et classement**

Le premier onglet, « Quotient », présente les quotients électoraux en vue de la répartition des sièges entre les listes.



Il correspond au tableau intitulé « Répartition des sièges entre les listes ».

Remarque : à côté de chaque quotient figure un numéro d'ordre qui permet de voir comment ces quotients sont classés les uns par rapport aux autres.

Sur l'écran correspondant à une liste, on ne trouvera donc que les numéros d'ordre correspondant aux quotients obtenus par cette liste.

Les quotients utiles pour une liste sont en caractères bleus surlignés en noir.

#### 4.2. Répartition des sièges entre les candidats

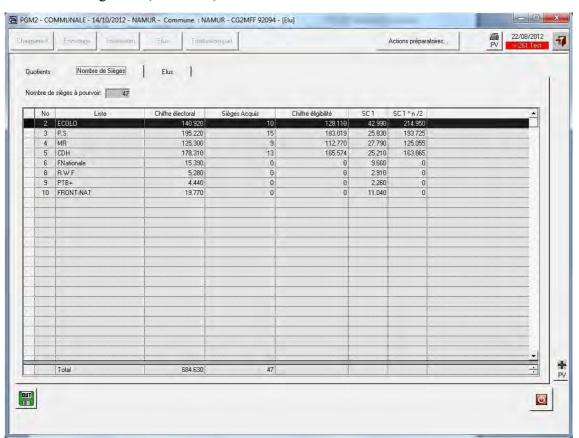
#### Principe

Lorsque le nombre des sièges à accorder à chacune des listes est définitivement arrêté, il reste au bureau à proclamer les élus, c'est-à-dire à attribuer les sièges acquis par la liste à un ou des candidats élus.

#### Effet dévolutif de la case de tête

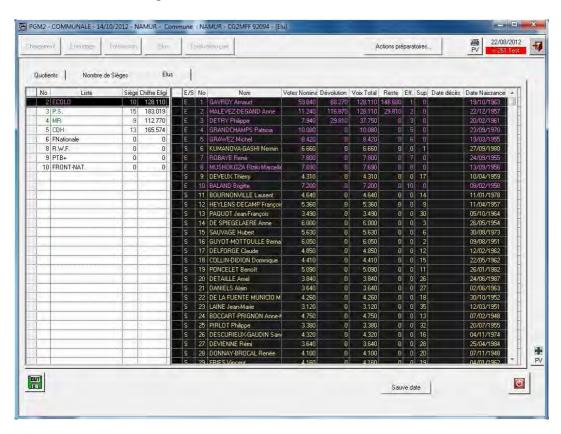
L'onglet « Nombre de sièges » permet de visualiser, en plus du chiffre électoral et du nombre de bulletins de liste et de bulletins nominatifs de chaque liste,

- Le nombre de sièges acquis (colonne 4),
- Le chiffre d'éligibilité (colonne 5).



# Répartition entre les candidats

L'onglet « Elus » montre la répartition des sièges entre les candidats en tenant compte des votes favorables à l'ordre de présentation de leur liste.



Sur l'écran, les candidats effectifs sont désignés par un E dans la première colonne. Leur ordre de classement est repris dans la colonne « Eff » (pour effectif) et leurs informations apparaissent en caractères mauves sur fond noir.

Les suppléants sont désignés par un S.

Leur ordre de classement est repris dans la colonne « Sup » (pour suppléant) et leurs informations apparaissent en caractères jaunes sur fond noir.

Si l'opérateur clique sur le bouton è à droite de l'écran, l'annexe au procès-verbal sera créée.

#### 4.3. Election directe des échevins

Les informations concernant les échevins apparaissent en caractères rouges sur fond noir. Les écrans sont similaires à ceux de la désignation des élus pour le conseil communal. L'ordre de classement est repris dans la colonne « Ech » (pour échevin).

#### 4.4. Election du Conseil de l'Action Sociale

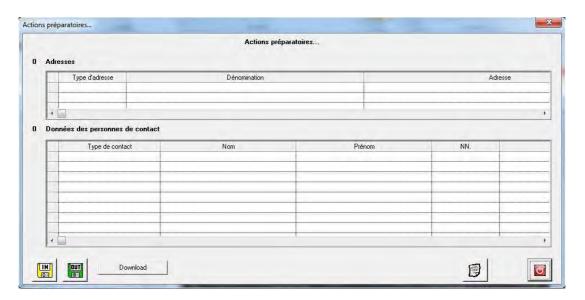
A Comines-Warneton, le bureau communal, après avoir désigné les élus et les suppléants du conseil communal, ainsi que les échevins, effectue le recensement se rapportant au conseil de l'action sociale, en tenant compte de l'effet dévolutif qui, pour ce conseil, s'applique également aux suppléants. Le bureau communal dresse un procès-verbal séparé de cette élection, et en proclame les résultats à la fin des opérations de recensement relatives au conseil de l'action sociale.

# 5. Les résultats

# 5.1. Signature du procès-verbal

Afin de pouvoir signer électroniquement le procès-verbal, il est impératif d'effectuer les opérations suivantes :

L'opérateur clique sur le bouton « Actions préparatoires... » qui résulte dans l'ouverture de l'écran suivant :



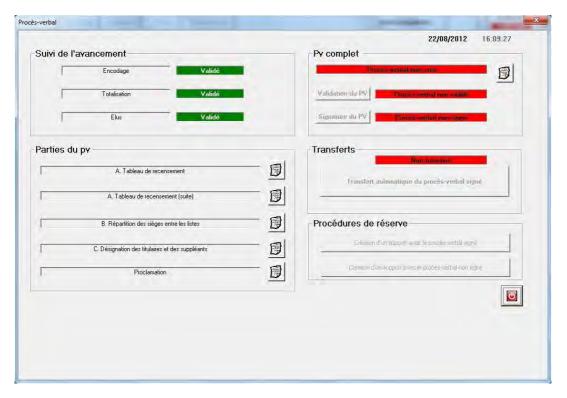
Dans cet écran, l'opérateur clique sur le bouton « Download » qui télécharge les données des personnes de contacts qui ont été **préalablement encodés dans l'application WEB 1 – Entités.** 

# 5.2. Impression du procès-verbal

Afin de procéder à la proclamation des résultats, le bureau commence par imprimer le procès

Pour pouvoir procéder à la proclamation des résultats, le bureau commence par imprimer le procèsverbal de l'élection.

Pour ce faire, l'opérateur clique sur le bouton en haut de l'écran. L'écran suivant est affiché.



A ce stade, les trois étapes du suivi de l'avancement seront validées.

L'opérateur devra cliquer sur l'icône à la droite du champ « Procès-verbal non crée ».

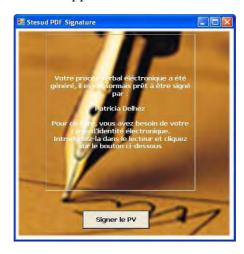
Quand cette tâche sera exécutée, le champ deviendra vert et le texte modifié en « Procès-verbal crée ».

L'opérateur devra cliquer sur le bouton « Validation du PV » à la gauche du champ « Procès-verbal non validé ».

Quand cette tâche sera exécutée, le champ deviendra vert et le texte modifié en « Procès-verbal validé ».

L'opérateur devra cliquer sur le bouton « Signature du PV » à la gauche du champ « Procès-verbal non signé ».

Le procès-verbal ainsi que l'enveloppe contenant le procès-verbal doivent être signés électroniquement à l'aide de la carte d'identité électronique qui doit être introduite dans le lecteur de carte d'identité. Une nouvelle fenêtre apparaît.

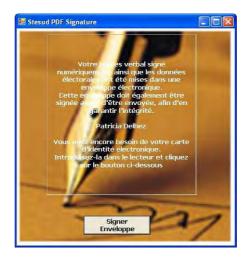


Cette fenêtre explique que le procès-verbal est prêt à être signé, rappelle l'identité du signataire et propose de signer le procès-verbal via le bouton « Signer le PV ».

Une fenêtre demande d'introduire le code PIN.



L'étape suivante est la signature de l'enveloppe qui va contenir le procès-verbal. La procédure est identique. La carte d'identité doit toujours être présente dans le lecteur avant de cliquer sur le bouton « Signer Enveloppe ».



Une nouvelle fenêtre redemande le code PIN.

La procédure de signature est terminée.

L'enveloppe contenant le procès-verbal signé est transféré vers le serveur de la Région wallonne. L'écran affichera uniquement des champs à fond vert. Un message informera l'opérateur que ces tâches sont terminées.

